

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

15 et 16 juin 2023
Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales)

Éléments de compte-rendu



*Assermenté ou non,
comment assurer la garderie
des espaces naturels littoraux*

La gestion des espaces naturels implique une mission de surveillance qui nécessite parfois d'intervenir pour constater ou faire cesser des comportements inappropriés. Comment assurer au mieux cette mission avec les moyens -réglementaires, humains, matériels...- dont disposent les agents du littoral et les membres de la Délégation du Conservatoire du littoral ? Comment gérer au mieux les synergies avec les autres acteurs de la police de l'environnement ? Deux jours pour mieux connaître ces acteurs et réfléchir avec eux.

Assermenté ou non, comment assurer la garderie des espaces naturels littoraux ? C'est la question sur laquelle ont travaillé les gardes et agents du littoral de la délégation Languedoc-Roussillon du Conservatoire du littoral, réunis les 15 et 16 juin à Saint-Cyprien (66).

Le gestion des espaces naturels implique une mission de surveillance qui nécessite parfois d'intervenir pour constater et faire cesser des comportements inappropriés. Comment assurer au mieux cette mission avec les moyens –réglementaires, humains, matériels...– dont disposent les agents du littoral et les membres de la Délégation du Conservatoire ?

Une précédente rencontre (octobre 2020) consacrée à la thématique « police » avait fait émerger plusieurs constats notamment :

- La mission de police occupe une place particulière dans la charge de travail des agents, sous ses deux aspects de police administrative d'une part (qui implique tous les agents), et de police judiciaire d'autre part (seuls les gardes commissionnés sont concernés).
- Police n'est pas synonyme de répression : la mission de police ne se résume pas à l'administration de PV ou de timbres-amendes. La prévention des infractions, la simple présence visible, la pédagogie constituent un pilier de la mission.
- L'exercice de la mission de police ne va pas sans quelques exigences de sécurité pour les agents qui l'exercent : la gestion des comportements agressifs, individuels ou collectifs, de certains usagers, ne peut être occultée. Les gardes en charge de cette mission doivent être préparés à affronter ces situations, et disposer des outils nécessaires pour y faire face. La mission de police ne va pas non plus sans la capacité à mobiliser d'autres acteurs disposant d'autres domaines de compétences, à travailler avec eux voire à les laisser intervenir à la place de l'agent si la situation le justifie.

Ce dernier constat, en particulier, avait conduit à solliciter pour la rencontre de 2023 des représentants des autres forces de police et des autres acteurs de la chaîne pénale qui concourent à la mission générale de police de la nature.

Après une matinée de visites de terrain sur trois secteurs de l'étang de Canet, une première table-ronde a réuni le jeudi 15 juin :

- **Ludovic Benmehel**, chef de la police municipale de Saint-Nazaire ;
- **Stéphane Casemajor**, brigade des recherches, gendarmerie de Céret ;
- **Louis-Gérard d'Esctienne**, directeur adjoint de l'Office français de la biodiversité en Occitanie ;
- **Amélie Donnette**, substitut du procureur de la République de Narbonne ;
- **Romain Margail**, référent police à l'ONF ;
- **Rosane Richard**, Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) ;
- **Frédéric Teyssié**, Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) ;
- Et les **agents du littoral** présents.

Ce premier temps a fait émerger, outre la confirmation de l'impérieuse nécessité d'améliorer les synergies entre tous ces acteurs, la nécessité de faire converger les compétences et même... le vocabulaire et les procédures, afin que tous soient assurés de bien se comprendre.

Amélie Donnette et **Frédéric Teyssié**, en particulier, ont insisté sur la nécessaire montée en qualité des PV établis sur le terrain, afin que le Parquet puisse valablement s'en saisir et apporter la réponse pénale appropriée. Les informations et les enjeux naturalistes, notamment, doivent être exposées de manière claire et intelligible, de telle sorte que les préjudices constatés puissent être correctement caractérisés (et donc sanctionnés !).

La nécessité de maintenir un contact régulier entre tous les intervenants sur un territoire a été rappelée. Il est nécessaire que les informations de base (contact de l'agent compétent, coordonnées mail et téléphone etc) soient correctement relayées et mises à jour au moins annuellement.

La question de l'organisation d'actions coordonnées, de patrouilles mixtes, etc. a naturellement été abordée, en dépit de la difficulté de faire coïncider les plannings et les priorités de chacune des structures. Certains obstacles sont apparus, telle l'interdiction, pour les agents armés de l'ONF, d'organiser des interventions avec des agents non armés.

A l'issue de la table-ronde, six ateliers de travail ont réuni les agents du littoral autour des représentants de toutes les structures « invitées ». L'objectif de ces ateliers était de faire émerger des solutions réalistes et directement applicables pour optimiser les synergies entre le Conservatoire du littoral et ses gestionnaires d'une part, et chacune des autres structures d'autre part. Les idées n'ont pas manqué :

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM)

- Chaque site du Conservatoire du littoral participe à une Mission Inter-Services de l'eau et de la Nature (MISEN) ou un Comité départemental opérationnel (CODOP)
- Réactivité inter-services (+ de coordination)
- Missions inter-services coup de poing (un terrain / Une thématique) coordination inter-administrations
- Faire remonter infos sur les plans (plan eau et nature - plan environnement marin)=> enjeux particuliers des sites / prise en compte de l'historique (évolutions, habitudes etc)
- Créer des supports de communication de messages aux élus en vue de l'adoption d'arrêtés (carto à l'échelle départementale, infractions les + fréquentes, etc) + communication aux autres unités
- Prise en compte du fait qu'un arrêté sera contrôlé par d'autres services que les gardes du CDL. => arrêté bien rédigé, avec les bons visas. Ex : arrêté dérangement espèces protégées : ne pas faire trop de bruit)
- Tenir un journal / historique des opérations de police conduits sur le site
- Harmonisation du vocabulaire, bilans, rapports (inter-administration)
- Sur le marin, penser à appeler le CACEM
- Faire des Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (COLDEN) mer avec le CACEM

Gendarmerie

- Assermentation des agents
- Mise en place du Procès Verbal Électronique (PVE)
- Amélioration relations inter-services (gendarmerie, police municipale) => communiquer les problématiques => si pb dégradation de clôtures, signaler à la police municipale ou gendarmerie, une patrouille pourra faire un détour – penser que la gendarmerie travaille 24/24
- Participer aux COPOLEN – COALEN (c'est comme les COLDEN) : c'est là que se nouent les contacts ! => mails et n° tel sont sur les fiches de présence. Possibilité d'identifier les interlocuteurs

Office national des forêts

- Établir une convention Office national des forêts/Conservatoire du littoral comme en outre-mer
- Formaliser missions de police conjointes ailleurs que sur des sites du Conservatoire du littoral qui ne relèvent pas du régime forestier
- Se mettre d'accord sur le fait que dans le cas d'opérations avec personnel armé/non armé, faire 2 groupes (étudier avec l'Office national des forêts comment dépasser cet obstacle) – impossible dans actions de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI)
- Chaque année, les gestionnaires font remonter au Conservatoire du littoral les missions prioritaires sur les terrains en cogestion Conservatoire du littoral/Office national des forêts et vice-versa
- Formations encadrées par l'Office national des forêts pour les gardes du littoral
- Une réunion parquet/polices de l'environnement => invitation du parquet sur un site chaque année

Police municipale

- Réunion inter-services semestrielle : objectifs, plannings, problématiques récurrentes (délits contraventions)
- Une personne référente par structure
- Création whatsapp police municipale/C DL/Gendarmerie
- Créer tableau de compétences inter-services
- Un support pour plus de visibilité sur les aides à la rédaction de PV
- Missions de police conjointes
- Plus de retours du Parquet (=> é rire au bureau d'ordre du TJ bo.pr.tj-ville@justice.fr)
- Améliorer signalétique + position des panneaux
- QR codes multilingue sur les panneaux

Office français de la biodiversité

- Identifier les enjeux du territoire (transmettre les enjeux du site à l'Office français de la biodiversité)
- Contacter le service pour connaître les interlocuteurs locaux – nouer des contacts (=> référent à l'Office français de la biodiversité – contact téléphone)
- Inviter acteurs locaux de l'Office français de la biodiversité pour connaître enjeux, identifier interlocuteurs, échanger sur les actions et enjeux
- Programmer annuellement une réunion Office français de la biodiversité/gardes pour programmer action inter-services

Parquet

- Bilan annuel par les gardes à visée judiciaire : contexte sites, cartes, nb de Procès verbaux + catégorie, top 3 des sites à enjeux particuliers, les infractions qui reviennent à adresser aux parquets + PRE
- Augmenter constitutions de parties civiles (gardes, collectivités) PRE : fiche-réflexe sur « comment se constituer partie civile » pour augmenter les peines
- Penser au civil : asso agréée protection de l'environnement pour réparation civile d'un préjudice Le Conservatoire du littoral peut se constituer Partie civile (préjudice moral : 5000 €)
- Stages au Tribunal judiciaire au parquet pour les gardes (1 journée, 1 semaine ?) pour comprendre les infos nécessaires au Parquet
- Liste / tableau des agents et gardes pour les Parquets mise à jour annuellement / à l'inverse : le Parquet envoie son organigramme
- Peines travaux non rémunérés ou stages citoyenneté : travaux pour le Conservatoire du littoral ? Le Parquet est preneur de chantiers... (à intégrer au bilan annuel)

environnement.pr.tj-ville@justice.fr
pr.tj-ville@justice.fr

Le vendredi 16 juin, un autre temps de travail a permis aux participants de découvrir et d'enrichir la « feuille de route police » proposée par la Délégation Languedoc-Roussillon. L'initiative a été accueillie avec enthousiasme par les agents (« Top !... Super-utile... indispensable... correspond à nos besoins... etc).

Les quelques remarques et propositions de compléments seront intégrées à la prochaine version (faciliter le lien avec les partenaires ; mise à jour des commissionnements et des assermentations ; mise à jour de la formation police ; améliorer le rapportage pour mettre en valeur les missions de police des agents ; étendre les compétences des agents ; prendre garde au vocabulaire utilisé : le type d'infractions ne correspond pas toujours au texte réglementaire...).

À télécharger

↳ documents présentés

Actualités de la mission Garderie

par Gaëlle Moreau

Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature

au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

télécharger ↻

Actualités de la délégation de rivières

par l'équipe de la délégation

télécharger ↻

visites effectuées

15 juin - trois secteurs de l'étang de Canet



© Nathalie Barras et Gaëlle Moreau

